

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/42

10 décembre 1996

(96-5164)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

NICARAGUA

Déclaration de S.E. M. Pablo Pereira
Ministre de l'économie et du développement

Depuis la réunion de Marrakech, en avril 1994, la mondialisation de l'économie mondiale a continué sur sa lancée, accompagnée d'une tendance à l'intégration régionale et d'un effort généralisé de libéralisation du commerce.

Aujourd'hui, à Singapour, nous devons marquer une pause pour tenter de voir où nous en sommes et où nous voulons aller.

L'Amérique centrale, et le Nicaragua qui en fait partie, ont opté pour l'intégration régionale et continentale. Les efforts d'intégration se poursuivent dans un cadre permanent et institutionnalisé, renforcés aujourd'hui grâce au système de l'OMC et à l'accession à l'Organisation de tous les partenaires régionaux.

Nous croyons que l'intégration économique est un moyen de consolider l'économie des pays d'Amérique centrale et qu'elle contribue à dynamiser le commerce mondial. Nous avons opté pour un modèle qui, loin de promouvoir le protectionnisme, respecte strictement les règles et disciplines de l'OMC et renforce le système de commerce multilatéral.

Le Nicaragua déploie des efforts considérables pour procéder à la révision de sa législation interne afin de mettre en oeuvre les obligations qui lui incombent du fait de la signature et de l'adoption des Accords de l'

En ce qui concerne l'agriculture, l'imposition de contingents, les subventions - dont le montant va jusqu'à atteindre 250 millions de dollars EU - l'application de mesures techniques et sanitaires, auxquelles recourent encore les pays développés, constituent pour nos produits une forme de concurrence déloyale. Cette attitude a eu des effets dévastateurs sur nos économies déjà fragiles, et dans l'ensemble le Nicaragua ne voit guère que les négociations du Cycle d'Uruguay aient eu des effets positifs dans ce secteur.

Le secteur des textiles est capital pour l'Amérique centrale, à la fois parce qu'il est créateur d'emplois et parce qu'il représente une part importante de nos exportations. Les effets du Cycle d'Uruguay n'ont pas non plus été satisfaisants dans ce secteur. L'intégration des produits textiles et des vêtements a été limitée et les produits qui présentent un intérêt spécial pour nos pays en sont exclus. Nous déplorons en outre le recours abusif aux mesures de sauvegarde transitoires appliquées pendant les deux premières années de mise en oeuvre de l'Accord et nous lançons un appel aux pays importateurs pour qu'ils en usent avec la plus grande modération et de manière compatible avec les dispositions et les procédures prévues dans l'Accord.

Nous, pays d'Amérique centrale, souhaiterions que la Conférence de Singapour aboutisse pour le moins à l'engagement d'améliorer l'intégration des produits textiles et de faire un usage modéré de ceux qui sont "soumis à des contingents" et à une plus grande transparence du mécanisme de règlement des différends de l'Accord sur les textiles.

En ce qui concerne le mécanisme de règlement des différends de l'OMC, c'est un acquis dont nous nous félicitons tous. Nous devons continuer de consolider cet acquis; c'est pourquoi les recommandations des groupes spéciaux doivent être strictement mises en oeuvre en vue du renforcement institutionnel de l'Organisation. L'application de mesures unilatérales ou extraterritoriales compromet cet acquis et joue au détriment du système de commerce multilatéral.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que la Conférence devrait en principe s'attacher avant tout à déterminer l'état d'avancement du programme de travail approuvé à Marrakech et à adopter des décisions qui lui permettent de mettre en oeuvre le programme de travail des prochaines années dans des secteurs particulièrement sensibles pour les pays en dé

Je ne voudrais